

EPHÉMÉRIDES LYONNAISES.



MARS.

1577. 1. Une maladie contagieuse se manifeste. — Plusieurs médecins se rendent à l'Hôtel-de-Ville le 4 de ce mois, et déclarent qu'ils ont des corps morts, les uns couverts du *tac*, les autres ayant la peste ou le charbon. Suivant Roquefort, *Dictionnaire de la langue romane*, on donna le nom de *tac* à une maladie contagieuse qui régnait à Paris vers le commencement du 15^e siècle.
1814. » Une compagnie de chasseurs lyonnais se rend à Bourg pour faire un service d'ordonnances auprès du maréchal Augereau.
1827. » Mort de Jean-Baptiste Poupar, bibliothécaire de la ville de Lyon, auteur d'une traduction de *l'Art poétique* d'Horace dont on lui a contesté la propriété. Voyez la *Nouvelle petite guerre* ou *Lettres sur une traduction en vers de l'Art poétique d'Horace* (recueillies par M. Bregbot du Lut). Lyon, Barret, 1814, in-8.^o Ces lettres sont au nombre de sept; la seconde a pour épigraphe ces vers malins :
- Ah ! si sur le Parnasse on pendait les voleurs,
Que l'on verrait en l'air de squelettes d'auteurs !
1828. » Une ordonnance royale érige en cures de seconde classe, les succursales de Saint-Polycarpe et de Saint-George.
1589. 2. Les consuls, échevins, manans et habitans catholiques de tous les ordres et états de la ville de Lyon, jurent d'observer les articles de l'*Union* rédigés et arrêtés par le Consulat. — L'article 1^{er} est ainsi conçu : « Nous promettons à Dieu, sa glorieuse mère, anges, saints et saintes du paradis, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, et y employer nos vies et nos biens, sans y rien épargner, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, espérant que Dieu qui est seul scrutateur de nos cœurs, nous assistera en une si sainte résolution, en laquelle nous protestons n'avoir autre but que la manutention et exaltation de son saint nom et protection de son église à l'encontre de ceux qui, ouvertement ou par moyens occultes, s'efforcent de l'anéantir et de maintenir l'hérésie et la tyrannie, etc. »